

# CHECK-LIST GRIPPE 2021-2022

## A faire avant le 26 octobre 2021 (16 septembre 2021 à Mayotte)

- Vérification des **équipements** (et achats selon besoin) :
  - Solutions hydro alcooliques
  - Boîtes de gants à usage unique non stériles
  - Masques chirurgicaux et masques FFP2
  - Lunettes de protection
  - Sacs hydrosolubles
  - Sacs, collecteurs OPCT et cartons DASRI
- Rédaction (ou révision) du **plan grippe**, volet thématique du plan de gestion de crise, précisant :
  - Les consignes générales pendant la période de veille sanitaire (vigilance et prévention)
  - Les consignes générales en cas de suspicion ou cas avéré de grippe (traitement de la personne et prévention d'une propagation)
  - Les consignes générales en cas d'épidémie de grippe au sein de l'établissement (sectorisation et confinement)
  - Les consignes générales en cas de pandémie grippale externe (application du plan ORSAN, des consignes et protocoles nationaux)
- Rédaction (ou révision) des **documents méthodologiques et de suivi des campagnes de vaccination** (dont calculs des indicateurs HAS et ARS)
- Rédaction (ou révision) des **conduites à tenir en cas de suspicion de grippe** (dont modalités de diagnostic et circuit des prélèvements à réaliser)
- Rédaction (ou révision) des **conduites à tenir en cas de grippe avérée** (dont traitement des symptômes (hyperthermie, déshydratation, immobilisation) et précautions complémentaires d'hygiène)
- Rédaction (ou révision) des **protocoles d'hospitalisation et de retour en établissement** (précisant des pratiques spécifiques éventuelles, à appliquer durant les périodes de grippe).
- Information et sensibilisation des professionnels** dans le cadre des réunions de service, avec remise de documents en main propre ou avec la paie par exemple (précautions standards et complémentaires, protocole et fiche technique, bulletin d'informations sur la vaccination...)
- Anticipation des campagnes de **vaccinations des personnes à risque** : centralisation des bons de prise en charge, recueil du consentement et accord des médecins traitants => **proposer l'administration concomitante** du (rappel de) vaccin contre la Covid-19 et contre la grippe saisonnière dès lors qu'une personne est éligible aux deux vaccinations
- Anticipation des campagnes de **vaccinations des professionnels** : recensement des volontaires à la vaccination => **proposer l'administration concomitante** du (rappel de) vaccin contre la Covid-19 et contre la grippe saisonnière dès lors qu'une personne est éligible aux deux vaccinations
- Devant la teneur exceptionnelle des campagnes de vaccination concomitante Grippe et Covid-19** : mobilisation du service de santé au travail, service d'infectiologie ou équipe opérationnelle d'hygiène pour la réalisation pratique de ces campagnes

## A faire dès le 26 octobre 2021 (16 septembre 2021 à Mayotte)

- Affichage + dépliants** à destination des visiteurs
- Renforcement du **bionettoyage** (notamment des zones de contact) => **maintien des consignes Covid-19**
- Si accueil de personnes âgées** : mise en place du **suivi des IRA** (cf. document ARS)
- Organisation des campagnes de **vaccination des personnes à risque : commande des vaccins et administration** (traçabilité des dates et lots de vaccins) => **calcul des indicateurs HAS et ARS** sur la consommation des doses de vaccin et les taux de vaccination
- Organisation des campagnes de **vaccination des professionnels : commande des vaccins et administration** (traçabilité des dates et lots de vaccins) => **calcul des indicateurs HAS et ARS** sur la consommation des doses de vaccin et les taux de vaccination par type de professionnels (soignants et non-soignants)